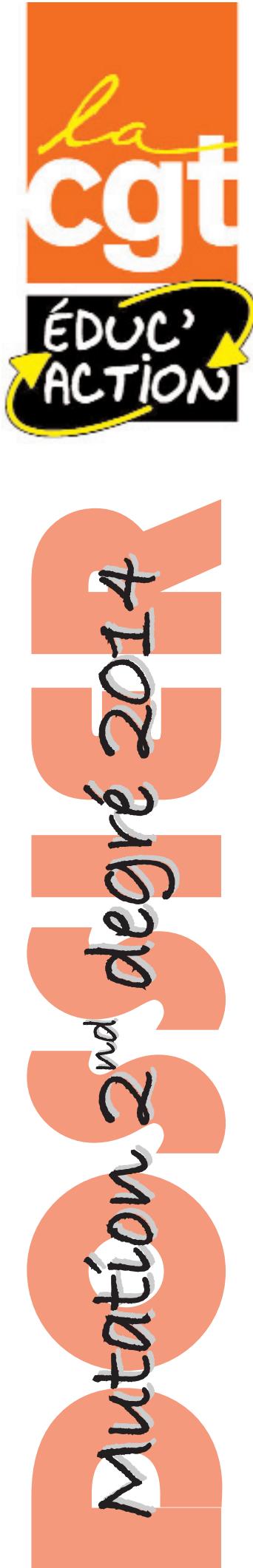


Dossier à remplir en CAPITALES, merci



Académie de VERSAILLES

○ Affectation à TITRE DÉFINITIF 2013/2014

En établissement T.Z.R.

Nom de l'établissement :

○ Affectation à TITRE PROVISOIRE 2013/2014

Discipline : Code :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. Fixe : Portable :

Mél :

Titulaire Stagiaire

(Remplir obligatoirement tous les items)

AE Agrégé Certifié P.EPS PLP
 CE EPS CPE Copsy Dir. CIO

Mouvement :

○ INTER-ACADEMIQUE et/ou ○ SPÉCIFIQUE

Chef de travaux Postes à compétences particulières
 Classes de BTS Autre :

➔ Retournez ce dossier aux élus CAPA de votre académie, accompagné IMPÉRATIVEMENT de la confirmation de demande de mutation.

➔ Inscrivez-vous sur le site : www.unsenmutations.cgt.fr

Cadre réservé aux élus CA PN

Je souhaite adhérer

Je ne suis pas adhérent-e-

Je suis adhérent-e-

► Calcul de votre barème

Votre calcul	Élus CAPA

A - Ancienneté de service

- Échelon au 31.08.2013 par promotion 7 pts/échelon }
- Échelon au 01.09.2013 par reclassement 7 pts/échelon }
- Hors-classe 7 pts/échelon + forfait 49 pts
- Hors-classe agrégé, 6^e échelon 98 pts si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon
- Classe exceptionnelle 7 pts/échelon + forfait 77 pts (Maximum 98 pts)

(Minimum 21 pts)

B - Ancienneté dans le poste

- Par année 10 pts
- Par tranche de 4 ans 25 pts
- Stagiaire ex-titulaire EN 10 pts/an + 10 pts pour l'année de stage
(enseignement, éducation, orientation)

C - Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV)

(ZEP, établissement plan violence, sensible, isolé : affectations transformées en APV)

C1 - Si votre affectation actuelle relève du dispositif APV :

- Pour 5 à 7 ans 300 pts }
- Pour 8 ans et plus 400 pts }

(Exercice continu dans la même APV)

C2 - Si votre affectation actuelle sort du dispositif APV ou mesure de carte scolaire d'un poste APV et si vous souhaitez muter, pour ce mouvement :

- Pour 1 an : 60 pts ; pour 2 ans : 120 pts ; pour 3 ans : 180 pts ; pour 4 ans : 240 pts ;
pour 5 à 6 ans : 300 pts ; pour 7 ans : 350 pts ; pour 8 ans et plus : 400 pts }

(Exercice continu)

D - Situation individuelle

D 1 - Stagiaire, ex-contactuel du 2nd degré, MA et MI-SE ou AED . 100 pts

D 1 bis - Stagiaire demandant son académie de stage 0,1 pt (Être candidat en 1^e affectation)

D 2 - Autre stagiaire sortant en juin 2014

Bonification sur demande (elle sera perdue si extension) 50 pts (Seulement sur le 1^{er} voeu, valable 1 fois en 3 ans)

D 2 bis - Stagiaire précédemment titulaire, autre que personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation 1 000 pts (Sur l'académie de l'ancienne affectation)

D 3 - Voeu préférentiel (incompatible avec bonification familiale)

- Bonification 20 pts/an (À partir de la 2^e année, si voeu au 1^{er} rang)

D 4 - Voeu portant sur les DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte)

- Bonification pour les agents originaires ou dont le conjoint ou un ascendant direct
est originaire 1 000 pts (En voeu n° 1)

D 5 - Voeu unique sur la Corse

- Première demande 600 pts
- Deuxième demande consécutive 800 pts
- Troisième demande consécutive 1 000 pts
- Stagiaire Corse (ex-enseignant contractuel du 2nd degré de l'EN, ex-COP contactuel, ex-CPE contractuel,
ex-MA garanti d'emplois, ex-MI-SE ou ex-AED) 800 pts (Non cumulable avec bonification D1)

D 6 - Sportif de haut niveau

- Bonification par année successive d'ATP 50 pts (Maximum 4 ans)

D 7 - Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave

- Bonification sur tous les voeux 100 pts (Si bénéficiaire de l'obligation d'emploi)
(Au vu du dossier ;
non cumulable avec les 100 pts)
- Bonification sur académie améliorant la situation 1 000 pts

D 8 - TZR stabilisés 100 pts (Cycle de stabilité de 5 ans minimum ; non cumulable avec C1 et C2)

D 9 - Réintégration à titre divers 1 000 pts (Sur l'académie d'exercice avant affectation sur emploi fonctionnel ou établissement privé sous contrat ou, pour les PE, pour l'académie d'exercice avant détache- ment puis intégration dans le corps des certifiés à Mayotte).

➔ Vous devez impérativement adresser les PJ à l'administration de votre
académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande.
Adressez-en un double complet, accompagné de ce dossier,
aux élus paritaires académiques.

Nb de pièces justificatives :

► Calcul de votre barème (suite et fin)

Votre calcul	Élus CAPA

E - Situation familiale ou civile (Appréciée au 01.09.2013)

E 1 - Rapprochement de conjoint (RC) 150,2 pts (Sur l'académie de la résidence professionnelle du conjoint en voeu n° 1 et académies limitrophes ; non cumulable avec E2 et E3)

E 1 bis - Années de séparation (Y compris année scolaire 2013/2014)

		Année-s de séparation en congé parental ou disponibilité pour suivre le conjoint				
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années et +
Année-s de séparation en activité	0 année	0 année 0 pt	1/2 année 95 pts	1 année 190 pts	1 année 1/2 285 pts	2 années 325 pts
	1 année	1 année 190 pts	1 année 1/2 285 pts	2 années 325 pts	2 années 1/2 420 pts	3 années 475 pts
	2 années	2 années 325 pts	2 années 1/2 420 pts	3 années 475 pts	3 années 1/2 570 pts	4 années 600 pts
	3 années	3 années 475 pts	3 années 1/2 570 pts	4 années 600 pts	4 années 600 pts	4 années 600 pts
	4 années et +	4 années 600 pts	4 années 600 pts	4 années 600 pts	4 années 600 pts	4 années 600 pts

Les départements 75, 92, 93 et 94 forment la même entité.

E 1 ter - Demande vers académie non limitrophe 200 pts (Si séparation effective sur des académies non limitrophes)

E 1 quater - Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2014 (*voir BO*)

- Par enfant 100 pts (Uniquement en RC)

E 2 - Mutation simultanée entre conjoints

- Deux titulaires ou deux stagiaires 80 pts (Forfaitaire sur voeu n° 1 et académies voisines)

E 3 - Rapprochement de la résidence de l'enfant (de moins de 18 ans) (1^{er} voeu et académies limitrophes)

- Bonification 150 pts (forfaitaire)

Total

► Vos voeux et barèmes

Nb de voeux maximum :

Mouvement INTER-ACADEMIQUE : 31 - Mouvement SPÉCIFIQUE : 15

Rang	Académie	Barème		Rang	Académie	Barème
		Votre calcul	Élus CAPA			
1				16		
2				17		
3				18		
4				19		
5				20		
6				21		
7				22		
8				23		
9				24		
10				25		
11				26		
12				27		
13				28		
14				29		
15				30		
				31		

ATTENTION

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos voeux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devrez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devrez prendre contact avec les élus paritaires académiques de la CGT Educ'action afin qu'ils puissent défendre votre dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous préviendront du résultat de la CAPN vous concernant.

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Convenance personnelle | <input type="checkbox"/> Voeu préférentiel |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint | <input type="checkbox"/> Mutation simultanée |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de la Résidence de l'enfant (garde conjointe ou alternée) | |
| <input type="checkbox"/> Au titre du Handicap (candidat, conjoint ou enfant) | <input type="checkbox"/> Réintégration |

D Situation administrative

① Position :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Activité | <input type="checkbox"/> Congé Formation | <input type="checkbox"/> Congé longue maladie |
| <input type="checkbox"/> Stage de Reconversion | <input type="checkbox"/> Congé parental | <input type="checkbox"/> Disponibilité |
| <input type="checkbox"/> Détachement (*) | <input type="checkbox"/> Congé longue durée | <input type="checkbox"/> Établissement Post-Cure |
| <input type="checkbox"/> Autre (*) | (*) Préciser : | |

② Si fonctionnaire titulaire hors Éducation nationale :

Préciser ministère, corps ou service :

Académie d'exercice :

③ Service dans l'Éducation nationale :

• *Titulaire* - Date de titularisation :

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2013/2014) :

Échelon au 31.08.2013 (promotion) :

• *Stagiaire* - Échelon au 01.09.2013 (reclassement) :

D Situation de famille au 1^{er} septembre 2013

① Situation :

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Marié-e ou pacsé-e | <input type="checkbox"/> Concubinage avec enfant-s |
|--------------------------------------|---|--|

② Nombre d'enfant-s à charge de moins de 20 ans au 01.09.2014 :

Enfant à naître (*certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 01.01.2014*)

③ Conjoint-e- :

Profession : En activité : OUI NON

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Stagiaire Éducation nationale | <input type="checkbox"/> Stagiaire Fonction publique |
| Académie de la résidence professionnelle : | |

④ Année-s de séparation au 01.09.2014 :

• *En activité* :

Du au Du au

Du au Du au

Du au Du au

• *En Congé parental, ou disponibilité pour suivre le conjoint* :

Du au Du au

Du au Du au

Du au Du au

➔ Total des années prises en compte :